AB/C10

REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2013-224 DU 03 MAI 2013

portant promotion au grade supérieur d'officiers des Forces Armées Béninoises au titre des 1er, 2ème, 3ème et 4ème trimestres de l'année 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013 - 008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;

Vu le décret n°80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Vu l'arrêté n° 0677/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SA du 27 février 2013 portant inscription au tableau d'avancement d'officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2013 ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2013 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont promus au grade supérieur à titre d'ancienneté ou au choix, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 2013

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant – Colonel GBAGUIDI Fructueux Candide A.

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : COMMANDANT OU CHEF DE BATAILLON

-Capitaine ALOTIN Norbert

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : COMMANDANT

-Capitaine PADONOU Joël

FORCES NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Néant

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : CHEF D'ESCADRON

Néant

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 2013

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant –Colonel ADJAHO Antoine Guy

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

-Chef de Bataillon CHANGO O. Jean-Claude

GRADE DE : COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON OU MEDECIN-COMMANDANT

-Capitaine ADANHODE Lev Stano Coffi,

-Médecin-Capitaine DADJO AHANDOGBE Bernadin Yves F.

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant – Colonel ACHEGBE Jules

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : COMMANDANT

Néant

FORCES NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Néant

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

-Chef d'Escadron AGOSSOUNON Eric Kossi

GRADE DE : CHEF D'ESCADRON

-Capitaine ASSOUM ABASSI Moussa

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 2013

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant – Colonel ADANDEDJAN Blaise,
-Lieutenant – Colonel HOUENOU Y. Yessignon Armand

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : MEDECIN-COMMANDANT

-Médecin-Capitaine DADJO Kinski Aumar,
-Médecin-Capitaine GBAGUIDI S. Abdias Fructueux.

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant – Colonel LIMA Félix

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : COMMANDANT

-Capitaine ALLOTCHENOU Hervé

FORCES NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Néant

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

-Chef d'Escadron ADJAHO Marcel

GRADE DE : CHEF D'ESCADRON

-Capitaine LOKOTO J. Bernadin

POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2013

ARMEE DE TERRE

GRADE DE : COLONEL OU MEDECIN-COLONEL

-Lieutenant -Colonel AKANNI Louis Victorin O.,
-Médecin Lieutenant –Colonel HOUNTO Yao Félicien ,
-Lieutenant-Colonel ISSA Abou.

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

-Chef de Bataillon SOULE-CHABI Idrissou.

GRADE DE : MEDECIN- COMMANDANT

-Médecin-Capitaine AIGBE Nestor,
-Médecin-Capitaine ATTOLOU Gilles,
-Médecin-Capitaine ZOHOUN A. Gildas C.

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

-Lieutenant – Colonel BADA Bertin.

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

Néant

GRADE DE : MEDECIN-COMMANDANT

-Médecin-Capitaine BOTHON A. Romuald.

FORCES NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

-Capitaine de Frégate GONZALLO Joseph François d'Assise.

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Néant

GENDARMERIE NATIONALE

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

-Chef d'Escadron GOUCHOLA D. Spéro L. S.,
-Chef d'Escadron SAKE Mouhamed Sadissou.

GRADE DE : CHEF D'ESCADRON

-Capitaine BONOU Lucien,
-Capitaine SINAGNAROGUI Yarou Justin.

ARTICLE 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à l'augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

ARTICLE 3 : Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

ARTICLE 4 : Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 – CABMIL 02-AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 -MDN 4- MEF 2 - AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 – CEMG 2-CEMAT 2-CEMFA 02-CEMFN 02-DGGN 02-DSIA 02-DOPA 02 -DGB-DCF-DGTCP 03GCOM-DCCT-BCP-CSN-IGGA 03 -HCJ 01- 02 -JO 1 -INTERESSES 32 – DOSSIERS INTERESSES 32-ARCHIVES 01-CHRONO 01 .